

[Prénom, Nom]
[Numéro, Rue]
[Code postal, Ville]

[Société d'édition]
[Prénom, Nom]
[Numéro, Rue]
[Code postal, Ville]

[Lieu]
[Date]

Objet : Mise en demeure – envoi de la reddition des comptes

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et à l'article [numéro] du contrat d'édition que nous avons signé le [date] pour mon œuvre intitulée [titre], je suis censé[e] recevoir de votre part une reddition des comptes annuelle au plus tard le [date].

[Attention, si votre contrat ne prévoit pas de délai ou prévoit un délai plus long que 6 mois après l'arrêté des comptes, c'est-à-dire une date ultérieure au 30 juin [veuillez consulter la notice explicative], nous vous invitons à remplacer le 1^{er} paragraphe par le paragraphe suivant :

« Conformément aux dispositions de l'article L.132-17-3 du Code de la propriété intellectuelle, vous avez l'obligation de m'envoyer chaque année une reddition des comptes concernant l'exploitation de mon livre intitulé [titre] au plus tard dans les six mois de l'arrêté des comptes, soit le 30 juinⁱ. »

Or, à ce jour, je n'ai toujours pas reçu de reddition des comptes de votre part au titre de l'exercice [n-1].

Par conséquent, je vous mets en demeure, par la présente, de me communiquer une reddition des comptes pour l'exercice [n-1] conforme aux dispositions de l'article L.132-17-3 du Code de la propriété intellectuelle dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier. A défaut, le contrat d'édition susmentionné sera résilié de plein droit.

Bien à vous,

[signature]

ⁱ Si l'arrêté des comptes de votre éditeur est au 31 décembre.